



La cheffe du  
Département de la  
santé et de l'action  
sociale

Av. des Casernes 2  
BAP  
1014 Lausanne

Office fédéral des assurances  
sociales OFAS  
Domaine AVS, prévoyance  
professionnelle et prestations  
complémentaires (ABEL)  
Effingerstrasse 20  
3003 Berne

[claudia.michlig@bsv.admin.ch](mailto:claudia.michlig@bsv.admin.ch)

Réf. : 22\_COU\_791

Lausanne, le 11 février 2022

**Réponse à la consultation fédérale sur l'ordonnance sur la présentation des comptes de l'établissement de droit public de la Confédération « compenswiss (Fonds de compensation AVS/AI/APG) »**

---

Mesdames, Messieurs,

Nous vous remercions de nous avoir consultés dans le cadre de la consultation citée en titre. Nous vous prions de trouver ci-dessous nos observations et le détail de nos commentaires.

Le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) n'a pas d'observations quant à la modification de l'ordonnance sur la présentation des comptes de l'établissement de droit public de la Confédération « Compenswiss ».

De manière générale, nous saluons la volonté du Conseil fédéral de conformer la présentation des comptes de « Compenswiss » aux normes IPSAS (Normes comptables internationales du secteur public) puisqu'ainsi, nous gagnerons en cohérence et en comparabilité des informations financières liées au premier pilier. Les quelques dérogations proposées apparaissent comme pertinentes.

Le DSAS prend note de l'engagement du Département fédéral de l'intérieur (DFI) qui stipule que les caisses de compensation et les offices AI ne sont concernés par les nouvelles prescriptions que de façon marginale. En particulier, ces instances devront fournir des données supplémentaires à la Centrale de compensation (CdC) et adapter leur plan comptable.

Cela étant, afin de prévenir un éventuel impact moins favorable que prévu sur la mise en œuvre opérationnelle de comptabilité et, le cas échéant, de pouvoir rapidement communiquer aux instances administratives compétentes, il serait souhaitable que les organes d'exécution soient associés tout au long du processus de changement.

Nous vous remercions d'avance pour les suites données à la présente et vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

La cheffe du Département<sup>s</sup>

  
Rebecca Ruiz

*Copies*

- Office des affaires extérieures
- Département de la santé et de l'action sociale, Direction générale de la cohésion sociale